

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

**- 9 OCT. 2021**

ID : 056-215601626-20211005-DB20211020-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mardi 5 octobre 2021

**KERROCH – 14 PLACE LOUIS KERMABON - ACQUISITION DE LA PARCELLE EP 163**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

**Présents : 31**

**Pouvoirs : 02**

**Absent : 00**

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ET FONCIER

n°20

**KERROCH – 14 PLACE LOUIS KERMABON - ACQUISITION DE LA PARCELLE EP 163**

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Les propriétaires de la parcelle cadastrée EP 163 sise 14 place Kermabon à Kerroch vendent leur bien. Ils ont proposé la cession à la commune.

Cette parcelle de 212 m<sup>2</sup> est classée en zone 2AU qui est destinée aux zones destinées à être ouverte à l'urbanisation sur du moyen long terme. Cette parcelle est bâtie, un hangar y est implanté.

Les propriétaires ont proposé la vente au prix de 80 000 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants ;

**Vu** l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 23 septembre 2021 ;

**Vu** l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » en date du 24 septembre 2021 ;

**Vu** le rapport présenté en conseil municipal ;

**Considérant** l'intérêt de cette acquisition pour la restructuration urbaine de Kerroch ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle EP 163 au prix de 80 000 €, les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

***Délibération adoptée à l'UNANIMITE***

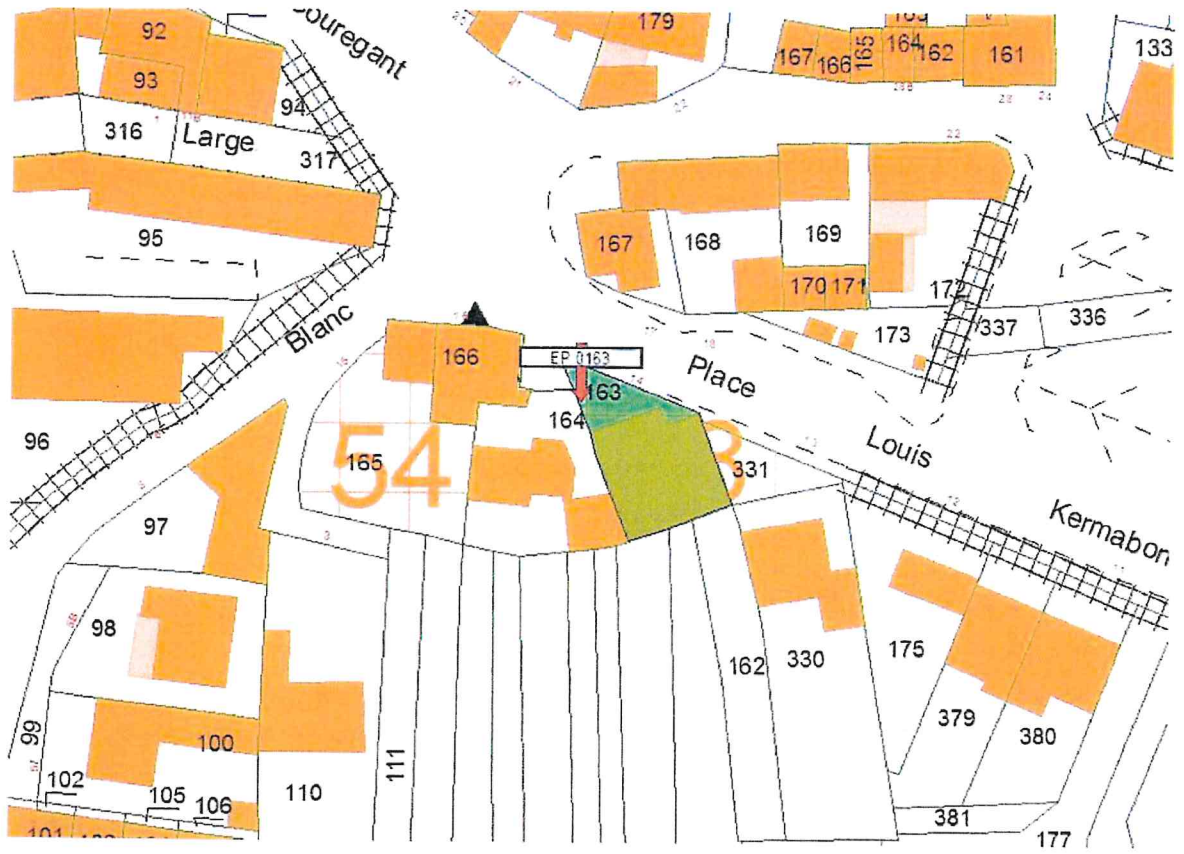


Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Ronan LOAS,**  
Maire

Envoyé en préfecture le 08/10/2021  
Reçu en préfecture le 08/10/2021  
Affiché le - 9 OCT. 2021  
ID : 056-215601626-20211005-DB20211020-DE

Extrait PLU



Photographie

